



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

60^e séance plénière

Mercredi 8 décembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Rapports de la Première Commission

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Première Commission sur les points 88 à 104, 118, 130 et 162 de l'ordre du jour.

J'invite à présent le Rapporteur de la Première Commission, M. Enrique Ochoa, du Mexique, à présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Ochoa (Mexique), Rapporteur de la Première Commission (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 88 à 104, 118, 130 et 162 de l'ordre du jour. Ces rapports sont publiés sous les cotes A/65/401 à A/65/419 et A/65/536, respectivement.

En réponse à la demande faite par l'Assemblée générale, la Première Commission a fait plein usage des ressources mises à sa disposition et a été en mesure d'achever ses travaux de la présente session en quatre semaines – un jour plus tôt que prévu – en tenant 23 réunions officielles. C'est là le reflet du dynamisme et de la fluidité de ses débats, ainsi que d'un climat essentiellement constructif en harmonie avec les efforts déployés récemment par le Secrétaire général pour faire avancer le processus multilatéral de désarmement.

La Première Commission a examiné 55 projets de résolution et trois projets de décision soumis au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Trente-trois projets de résolution, soit 57 % de ces textes, ont été adoptés sans être mis aux voix.

L'année 2010 a été l'année du désarmement et de la non-prolifération. La dynamique positive générée par le nombre inhabituellement élevé de réunions internationales fructueuses – telles que la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la quatrième Réunion biennale des États sur les armes légères et de petit calibre et le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes – a imprégné l'ambiance des réunions de la Première Commission.

Les réunions de la soixante-cinquième session de la Commission ont été marquées par le sentiment qu'il fallait réaliser d'urgence des progrès tangibles dans tous les aspects de l'ordre du jour international sur le désarmement. En conséquence, les débats sur les thèmes les plus pertinents ont été constructifs et dynamiques, tandis que l'adoption de résolutions a été axée sur l'avenir et sur la prise de mesures concrètes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En outre, la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général et tenue en septembre dernier sur la revitalisation des travaux de la Conférence sur le désarmement et sur la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement a imprimé un nouvel élan à la Première Commission. Il convient de noter que les États Membres se sont efforcés de répondre aux attentes et de faire fond sur les progrès déjà réalisés. Et la participation de la société civile a également enrichi les débats de cette instance.

Les questions nucléaires ont été au cœur des débats de la Première Commission. Sur les 58 résolutions et décisions adoptées, 21 portaient sur les questions nucléaires, tandis que quatre avaient trait aux autres armes de destruction massive.

Les progrès visibles réalisés dans le domaine des armes de destruction massive en général, et des armes nucléaires en particulier, n'ont ni sapé ni minimisé l'importance des autres questions cruciales pour le désarmement et la sécurité internationale telles que les armes légères et de petit calibre, l'universalisation des instruments juridiques en vigueur, ou le rôle du multilatéralisme dans le contexte du désarmement. Ces questions ont en fait bénéficié d'un appui accru de la part des États Membres.

Par ailleurs, les interventions des délégations sont restées axées sur la réalisation de résultats concrets. De même, les diverses tables rondes et les dialogues interactifs auxquels ont participé des fonctionnaires de haut niveau des organes principaux du désarmement tels que, entre autres, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Conférence du désarmement, ont également permis d'aborder des aspects conceptuels et pratiques de la sécurité nationale et internationale.

Bref, pendant le débat général, 107 délégations ont pris la parole, dont six au nom de groupes, quatre à titre d'observateur et trois qui représentaient des institutions spécialisées. En tout, plus de 140 délégations ont fait des déclarations dans le cadre des débats thématiques. Dans les deux cas, ces chiffres sont sans précédent.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur les correctifs apportés au rapport publié sous la cote A/65/410. Au paragraphe 26, la note 10 porte sur les résultats du vote sur le projet de résolution A/C.1/65/L.15. Il faut ajouter à cette note une phrase qui se lit comme suit : « Le représentant de la Grèce a

informé ultérieurement le Secrétariat que sa délégation avait eu l'intention de s'abstenir ». Au paragraphe 68, l'Australie doit être rayé de la liste des coauteurs du projet de résolution A/C.1/65/L.42.

Je tiens également à appeler l'attention sur des erreurs qui figurent dans le document A/C.1/65/INF/3, qui contient la liste des projets de résolution qui doivent être examinés par l'Assemblée. Comme ce document n'est qu'en anglais, je lirais les correctifs dans cette langue.

Avant de terminer, je souhaite remercier les délégations d'avoir pris une part active aux travaux de la Première Commission et saluer l'esprit de coopération dont elles ont fait montre pour atteindre notre objectif commun : la réalisation d'un monde meilleur, plus sûr et pacifique.

Je voudrais également exprimer toute ma reconnaissance au Président de la Première Commission, S. E. M. Miloš Koterec, qui a su guider nos travaux avec le leadership et la vision requis. Je tiens aussi à exprimer mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Bureau – les Vice-Présidents : l'Ambassadeur Herman Schaper, des Pays-Bas, l'Ambassadeur Carlos Sorreta, des Philippines, et M. Hossam Aly, de l'Égypte – pour leur contribution aux travaux de la Première Commission.

Je remercie également M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et M. Shaaban Muhammad Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour leur appui.

En outre, je tiens à remercier en particulier le Secrétaire de la Première Commission, M. Timur Alasaniya, dont l'expérience institutionnelle dans les affaires de désarmement a été d'un concours inestimable à la conclusion fructueuse des travaux de la Commission. Comme c'est sa dernière année avec la Commission avant sa retraite l'année prochaine, je lui souhaite un plein succès dans ses futures entreprises.

Enfin, je souhaite remercier M. Sergei Cherniaysky et les autres responsables du Secrétariat de l'aide efficace qu'ils ont fournie à la Commission, ainsi que les interprètes, qui facilitent le dialogue entre les nations.

C'est avec ces brèves observations que je sou mets les rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale pour examen et adoption.

Le Président : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission; et que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, je voudrais informer les représentants que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Première Commission à moins d'avoir été avisés autrement à l'avance. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère par conséquent que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote par la Première Commission.

Avant de poursuivre, je voudrais appeler l'attention des membres sur une note du Secrétariat, intitulée « Comptes rendus de situation de la Première Commission sur les points 88 à 104, 118, 130 et 162 », qui a été publiée, en anglais seulement, sous la cote A/C.1/65/INF/3. Cette note, qui a été distribuée dans la salle de l'Assemblée générale, indique la manière dont la Première Commission s'est prononcée sur les projets de résolution et de décision qu'elle recommande dans ses rapports. Les Membres trouveront, dans la deuxième colonne, les cotes des projets de résolution et de décision de la Première Commission et, dans la cinquième colonne, le numéro correspondant aux projets soumis à la plénière.

Par ailleurs, je rappelle aux membres que des coauteurs additionnels ne sont plus acceptés, maintenant que les projets de résolution et de décision ont été adoptés par la Commission. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au secrétariat de la Commission.

Point 88 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/65/401)

Le Président : L'Assemblée générale va examiner le rapport de la Première Commission sur le point 88 de l'ordre du jour, intitulé « Réduction des budgets militaires », publié sous la cote A/65/401. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 89 de l'ordre du jour

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Rapport de la Première Commission (A/65/402)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ledit projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/39).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 90 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/65/403)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/40).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 90 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 91 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission (A/65/404)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 91 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 92 de l'ordre du jour

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/65/405)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/41).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 93 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/65/406)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/42).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 93 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/65/407)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau,

Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine

Par 119 voix contre zéro, avec 58 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 65/43).

[La délégation de l'Italie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 94 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 95 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/65/408)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne,

République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël

Par 178 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 65/44).

[La délégation de l'Italie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 94 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 96 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/65/409)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 96 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 97 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/65/410)

Le Président : L'Assemblée générale est saisie de 33 projets de résolution dont la Première Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 88 de son rapport et d'un projet de décision dont elle a recommandé l'adoption au paragraphe 89 du même rapport.

J'invite à présent les délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou sur l'ensemble des 33 projets de résolution ou sur le projet de décision figurant dans le document A/65/410 à le faire maintenant.

M. Ochoa (Mexique) (parle en espagnol) : La délégation mexicaine souhaite expliquer son vote concernant le projet de résolution XX, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ».

Pour le Mexique, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue l'un des instruments les plus importants en matière de sécurité internationale et nous sommes pleinement convaincus que sa mise en œuvre contribuera à sauver les milliers de vies qui sont perdues quotidiennement en Amérique latine et dans le monde à cause de l'utilisation d'une arme à feu. Bien que, comme nous l'avons déclaré en Première Commission, cette résolution ne reflète pas explicitement les progrès réalisés à la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, nous estimons que l'approbation du document final de cette réunion (A/CONF.192/BMS/2010/3) apporte une plus-value en ce qu'elle permet de faire progresser davantage la mise en œuvre du Programme d'action. C'est sur cette prémisse que ma délégation se joint au consensus en vue de l'adoption sans vote du projet de résolution.

Le Mexique réitère sa détermination de continuer à œuvrer au sein des Nations Unies, en particulier à la prochaine réunion du Groupe d'experts en 2011 et à la

Conférence d'examen de 2012, pour faire face aux enjeux et aux défis que représente le trafic des armes légères et de petit calibre, par le biais d'un dialogue constructif et participatif, et nous soulignons l'importance d'une accélération de ce processus.

M^{me} Mercier-Jurgensen (France) : Je voudrais expliquer la position de mon pays relativement au projet de résolution VIII. Comme la délégation française l'a fait valoir en Première Commission en détail, ma délégation ne peut s'associer à la décision prise sur ce texte, à l'adoption duquel nous ne souhaitons pas pour autant faire obstacle. Je me réfère à cet égard à la déclaration prononcée par ma délégation en Première Commission (voir A/C.1/65/PV.21).

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation estime que le texte du projet de résolution XVII n'est pas équilibré en ce qui concerne les obligations des États dotés de l'arme nucléaire et l'accord obtenu par consensus aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, 2000 et 2010.

Le nouveau Traité START ne respecte pas les principes fondamentaux de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité. Il ne vise même pas le désarmement nucléaire ni l'élimination totale des armes nucléaires. En vertu de cet accord bilatéral, les parties n'ont fait que faire passer leurs têtes nucléaires de l'état d'alerte instantanée à l'entreposage. Il semblerait que les économies faites seront utilisées pour modifier certaines composantes et élaborer des ogives nucléaires plus fiables et à durée de vie plus longue, qui peuvent rester en état d'utilisation pendant 85 à 100 ans, ou même plus. C'est ce qui est indiqué dans le programme nucléaire de l'une des parties.

Il est paradoxal de qualifier cela de désarmement nucléaire et de parler d'un monde exempt d'armes nucléaires quand l'une des parties à ce traité a officiellement annoncé qu'elle allait affecter plus de 100 milliards de dollars à la modernisation de ses ogives nucléaires et à la construction de nouvelles installations de fabrication d'armes nucléaires. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur ces faits évidents et incontestables. À la séance concernée de la Première Commission (voir A/C.1/65/PV.22), 118 États Membres qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés ont clairement indiqué, dans leurs explications

de vote, relativement à ce projet de résolution, qu'une réduction opérée dans le déploiement des armes nucléaires ne saurait se substituer à leur élimination totale.

Pour ces motifs, ainsi que pour les raisons évoquées par ma délégation en Première Commission, nous n'allons pas participer au vote de l'Assemblée générale sur ce projet de résolution.

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à XXXIII et sur le projet de décision, l'un après l'autre. Les représentants auront de nouveau la possibilité d'expliquer leur vote ou leur position sur l'un ou sur l'ensemble des projets de résolution ou sur le projet de décision, après que l'Assemblée générale se sera prononcée sur tous les projets.

Je prie les délégations de se reporter à présent au paragraphe 88 de la section III du rapport, qui contient les projets de résolution.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Désarmement régional ». La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 65/45).

Le Président : Nous passons à présent au projet de résolution II, intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ». Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 2 du projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji,

Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bénin, Chypre, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Lettonie, Lituanie, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède

Par 145 voix contre une, avec 28 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

[Les délégations de l'Arménie et de l'Italie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations du Bhoutan et de l'Islande ont informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir]

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution II tel que modifié par le vote qui vient d'avoir lieu, qui est intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux

régional et sous-régional ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan,

Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde

S'abstiennent :

Bhoutan, Fédération de Russie

Par 175 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 65/46).

[Les délégations de l'Italie et du Myanmar ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé « Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ». La Première Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 65/47).

Le Président : Nous passons à présent au projet de résolution IV, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana,

Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Myanmar, Népal, Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam

Par 165 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 65/48).

[Les délégations de l'Italie et du Nicaragua ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation du Liban a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président : Nous passons au projet de résolution V, intitulé « Traité portant création d'une

zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Myanmar, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie

Par 144 voix contre 3, avec 36 abstentions, le projet de résolution V est adopté (résolution 65/49).

[La délégation du Myanmar a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : Avant de poursuivre, je rappelle, pour ceux qui ne l'auraient pas entendu, que la possibilité d'expliquer le vote sur l'un ou l'ensemble des projets de résolution et de décision se fera après que l'Assemblée générale se sera prononcée sur tous les projets. Je vous prie donc de patienter jusqu'à la fin de l'examen de tous les projets.

Nous passons maintenant au projet de résolution VI, intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». La Première Commission a adopté le projet de résolution VI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite en faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 65/50).

Le Président : Nous passons au projet de résolution VII, intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine,

Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Palaos

Par 178 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution VII est adopté (résolution 65/51).

[La délégation de l'Arménie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : Le projet de résolution VIII est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 65/52).

Le Président : Le projet de résolution IX est intitulé « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IX est adopté (résolution 65/53).

Le Président : Le projet de résolution X est intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne,

République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 129 voix contre 5, avec 49 abstentions, le projet de résolution X est adopté (résolution 65/54).

Le Président : Le projet de résolution XI est intitulé « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi

Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Australie, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine

Par 148 voix contre 4, avec 30 abstentions, le projet de résolution XI est adopté (résolution 65/55).

Le Président : Le projet de résolution XII est intitulé « Désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 15 du projet de résolution XII. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine,

Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Bosnie-Herzégovine, Italie, Pakistan

S'abstiennent :

Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Ouzbékistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tadjikistan

Par 168 voix contre 3, avec 7 abstentions, le paragraphe 15 est maintenu.

[Les délégations de l'Arménie et de l'Italie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation du Kirghizistan a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XII, intitulé « Désarmement nucléaire », pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique

de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde, Irlande, Japon, Malte, Maurice, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Serbie, Suède, Tadjikistan

Par 120 voix contre 45, avec 18 abstentions, le projet de résolution XII est adopté (résolution 65/56).

[La délégation du Kirghizistan a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président : Le projet de résolution XIII est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIII est adopté (résolution 65/57).

Le Président : Le projet de résolution XIV est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

Un vote séparé enregistré a été demandé sur le paragraphe 5 du projet de résolution XIV.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République

bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Pakistan

S'abstiennent :

Bhoutan, États-Unis d'Amérique, France, Îles Marshall, Israël, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Tonga

Par 171 contre 2, avec 9 abstentions, le paragraphe 5 du projet de résolution XIV est maintenu.

Le Président : Je vais à présent mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution XIV, qui est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas,

Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Îles Marshall, Inde, Israël, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos

Par 174 voix contre 3, avec 6 abstentions, le projet de résolution XIV est adopté (résolution 65/58).

Le Président : Nous passons au projet de résolution XV intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 12 du projet de résolution XV.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark,

Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Pakistan

S'abstiennent :

Bhoutan, France, Seychelles, Tonga

Par 167 voix contre 4, avec 4 abstentions, le paragraphe 12 du projet de résolution XV est maintenu.

[La délégation du Niger a ultérieurement informé le Secréariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : Je vais à présent mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution XV, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de

désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela

(République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bhoutan, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 173 voix contre 5, avec 5 abstentions, le projet de résolution XV est adopté (résolution 65/59).

Le Président : Le projet de résolution XVI est intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Marshall, Japon, Kirghizistan, République de Corée, Serbie, Tadjikistan

Par 121 voix contre 49, avec 14 abstentions, le projet de résolution XVI est adopté (résolution 65/60).

Le Président : Le projet de résolution XVII est intitulé « Réduction bilatérale des armes nucléaires stratégiques et nouveau cadre de relations stratégiques ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 7 du projet de résolution XVII.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne,

Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

Iran (République islamique d')

Par 179 voix contre une, avec une abstention, le paragraphe 7 du projet de résolution XVII est maintenu.

Le Président : La Première Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution XVII pris dans son ensemble. Ce projet est intitulé « Réduction bilatérale des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre de relations

stratégiques ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XVII est adopté (résolution 65/61).

Le Président : Le projet de résolution XVIII est intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». La Première Commission a adopté le projet de résolution XVIII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XVIII est adopté (résolution 65/62).

Le Président : La Première Commission a adopté le projet de résolution XIX, intitulé « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIX est adopté (résolution 65/63).

Le Président : La Première Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution XX, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XX est adopté (résolution 65/64).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXI, intitulé « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador,

Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

Par 179 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution XXI est adopté (résolution 65/65).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXII, intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 3 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-

Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 177 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 3 est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXII pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas,

Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 178 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution XXII est adopté (résolution 65/66).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXIII, intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 6 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne,

Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Iran (République islamique d')

Par 182 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 6 est maintenu.

Le Président : La Première Commission a adopté le projet de résolution XXIII pris dans son ensemble sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXIII est adopté (résolution 65/67).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXIV, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin,

Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Par 183 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution XXIV est adopté (résolution 65/68).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXV, intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXV est adopté (résolution 65/69).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXVI, intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXVI est adopté (résolution 65/70).

Le Président : Le projet de résolution XXVII est intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du projet de résolution XXVII.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin,

Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Israël, Lettonie, Lituanie, Pakistan, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie

Par 161 voix contre zéro, avec 18 abstentions, le paragraphe 1 est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXVII pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Lettonie, Lituanie, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie

Par 157 voix contre 3, avec 22 abstentions, le projet de résolution XXVII est adopté (résolution 65/71).

Le Président : Le projet de résolution XXVIII est intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Des votes séparés enregistrés ont été demandés sur les paragraphes 2, 8 et 9 du projet de résolution XXVIII. Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco,

Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bhoutan

Par 176 voix contre 4, avec une abstention, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République

yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Maurice

Par 176 voix contre une, avec 2 abstentions, le paragraphe 8 est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 9.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-

Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Chine, Pakistan, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde

Par 176 voix contre 3, avec une abstention, le paragraphe 9 est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXVIII pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao

Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Brésil, Chine, Cuba, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne

Par 173 voix contre une, avec 11 abstentions, le projet de résolution XXVIII est adopté (résolution 65/72).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXIX, intitulé « Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie

(États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Iran (République islamique d')

S'abstiennent :

Algérie, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Liban, Mexique, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Venezuela (République bolivarienne du)

Par 162 voix contre une, avec 17 abstentions, le projet de résolution XXIX est adopté (résolution 65/73).

Le Président : Le projet de résolution XXX est intitulé « Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXX est adopté (résolution 65/74).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXXI, intitulé « Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le douzième alinéa du préambule. Y a-t-il des objections à cette demande? Puisqu'il n'y en a pas, je vais maintenant mettre aux voix le douzième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Iran (République islamique d'), République arabe syrienne

Par 181 voix contre une, avec 2 abstentions, le douzième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXXI pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République

démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Iran (République islamique d')

Par 183 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution XXXI est adopté (résolution 65/75).

Le Président : Nous passons maintenant au projet de résolution XXXII, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi,

Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie

S'abstiennent :

Andorre, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Canada, Chypre, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Îles Marshall, Islande, Japon, Kirghizistan, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Ukraine

Par 133 voix contre 28, avec 23 abstentions, le projet de résolution XXXII est adopté (résolution 65/76).

Le Président : Le projet de résolution XXXIII est intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». La Première Commission a adopté le projet de résolution XXXIII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXXIII est adopté (résolution 65/77).

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision intitulé « Missiles » recommandé par la Première Commission au paragraphe 89 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Escorcía (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a demandé la parole pour demander que notre pays soit ajouté à la liste des coauteurs de la résolution 65/68, intitulée « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 97 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 98 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/65/411)

Le Président : L'Assemblée est saisie de sept projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 22 de son rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour apporter un amendement oral au projet de résolution V, intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ». Nous voudrions amender le paragraphe 2 du projet de résolution V pour qu'il se lise comme suit :

« Remercie tous les États Membres et les organismes qui ont apporté un soutien constant au programme au fil des ans et ont ainsi contribué à son succès, en particulier les Gouvernements allemand et japonais qui ont continué d'offrir aux participants au programme des bourses qui leur

ont permis d'effectuer des voyages d'étude prolongés et très instructifs, les Gouvernements chinois et suisse qui ont organisé à l'intention des boursiers un voyage d'étude dans le domaine du désarmement en 2009 et 2010 ».

Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président : Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution de I à VII, l'un après l'autre. Les représentants auront la possibilité d'expliquer leur vote sur l'un ou l'ensemble des projets de résolution après que l'Assemblée générale se sera prononcée sur tous les projets.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 65/78).

Le Président : Le projet de résolution II est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Première Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 65/79).

Le Président : Le projet de résolution III est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras,

Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Marshall, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Serbie

Par 124 voix contre 49, avec 11 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 65/80).

[La délégation de l'État plurinational de Bolivie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : Le projet de résolution IV est intitulé « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution IV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 65/81).

Le Président : Le projet de résolution V est intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ».

Le représentant du Nigéria a présenté un amendement oral au paragraphe 2 du projet de résolution V, intitulé « Bourse d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement », aux termes duquel le paragraphe 2 se lirait désormais comme suit :

« Remercie tous les États Membres et les organismes qui ont apporté un soutien constant au programme au fil des ans et ont ainsi contribué à son succès, en particulier les Gouvernements allemand et japonais qui ont continué d'offrir aux participants au programme des bourses qui leur ont permis d'effectuer des voyages d'étude prolongés et très instructifs, les Gouvernements chinois et suisse qui ont organisé à l'intention des boursiers des voyages d'étude dans le domaine du désarmement en 2009 et 2010 ».

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement présenté par le représentant du Nigéria. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter l'amendement oral présenté par le représentant du Nigéria?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : La Première Commission a adopté le projet de résolution V sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution V, tel qu'amendé, sans le mettre aux voix?

Le projet de résolution V, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 65/82).

Le Président : Le projet de résolution VI est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». La Première Commission a adopté le projet de

résolution VI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 65/83).

Le Président : Le projet de résolution VII est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». La Première Commission a adopté le projet de résolution VII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VII est adopté (résolution 65/84).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 98 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 99 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/65/412)

Le Président : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 13 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les paragraphes 2 et 6. Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores,

Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

Iran (République islamique d')

Par 179 voix contre une, avec une abstention, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 6.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République

bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Autriche, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège

Par 179 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le paragraphe 6 est maintenu.

[La délégation de l'Arménie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président : La Première Commission a adopté l'ensemble du projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 65/85).

Le Président : Le projet de résolution II est intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 65/86).

Le Président : Le projet de résolution III est intitulé « Trentième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 65/87).

Le Président : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole au titre des explications de vote ou de position sur les projets de résolution qui viennent d'être adoptés.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait qu'il soit consigné qu'elle n'a pas participé au vote sur la résolution 65/85, « Rapport de la Conférence du désarmement », pour les raisons avancées par notre délégation au cours de la séance de la Première Commission consacrée à cette question.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 99 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 100 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/65/413)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les cinquième et sixième alinéas du préambule du projet de résolution.

Je vais d'abord mettre aux voix le cinquième alinéa du préambule du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Côte d'Ivoire, Pakistan

Par 175 voix contre 2, avec 3 abstentions, le cinquième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave

de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Côte d'Ivoire, Maurice, Pakistan

Par 175 voix contre 2, avec 4 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Madagascar, Panama

Par 172 voix contre 6, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 65/88).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 100 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/65/414)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/89).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 102 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/65/415)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/90).

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite intervenir au titre des explications de position.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (parle en anglais) : Ma délégation voudrait que soit consigné qu'elle n'a pas participé à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale sur la résolution 65/90, intitulée « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » pour les raisons invoquées au cours de la séance de la Première Commission consacrée à cette question (voir A/C.1/65/PV.21).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 102 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 103 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/65/416)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Y a-t-il une objection à cette demande? Puisqu'il n'y en a pas, nous allons mettre aux voix le sixième alinéa de ce préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-

Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Inde, Israël, Maurice, Pakistan, République populaire démocratique de Corée

Par 178 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président : Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Maurice, République arabe syrienne

Par 179 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 65/91).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 103 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 104 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première commission (A/65/417)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/92).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 104 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/65/418)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de décision, intitulé «Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2011 ». La Première Commission a adopté le projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 118 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Première Commission (A/65/419)

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 130 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Rapport de la Première Commission (A/65/536)

Le Président : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/93).

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la Première Commission, S. E. M. Miloš Koterec de la Slovaquie, les membres du Bureau et les représentants pour leur excellent travail.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Première Commission dont elle a été saisie.

Point 120 de l'ordre du jour *(suite)***Renforcement du système des Nations Unies****Projet de résolution** (A/65/L.28)
et amendements (A/65/L.30 et A/65/L.37)

Le Président : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'un débat commun avec les points 13 et 115 à sa 52^e séance plénière, le 23 novembre 2010. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.28.

M. Gálvez (Chili) *(parle en espagnol)* : C'est pour moi un plaisir et un grand honneur de présenter, en ma qualité de cofacilitateur, avec Singapour, des négociations, le projet de résolution A/65/L.28, intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale ».

Je tiens à informer l'Assemblée que, outre les 51 auteurs énumérés dans le document A/65/L.28, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Albanie, Andorre, Bahreïn, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Croatie, Djibouti, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Jamaïque, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Monténégro, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, Samoa, Serbie, Seychelles, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Zambie. Cela porte à 101 le nombre de coauteurs du projet de résolution.

Je tiens aussi à signaler qu'à l'issue de nouvelles consultations, un accord a pu se faire sur la révision orale suivante du texte. Il faudrait ajouter, en tant que troisième alinéa du préambule, le paragraphe suivant :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Réaffirmant le rôle et l'autorité que la Charte confère à l'Assemblée générale pour les questions mondiales qui préoccupent la communauté internationale ».

(l'orateur reprend en espagnol)

Cette adjonction modifie la forme actuelle du projet de résolution A/65/L.28 de sorte que le troisième alinéa du préambule devient le quatrième alinéa du préambule.

Le texte du projet de résolution que nous présentons est le fruit de vastes consultations et négociations ouvertes et transparentes menées pendant plusieurs semaines, qui ont permis la participation active de toutes les délégations, démontrant ainsi l'importance que tous les États Membres de l'ONU attachent au rôle de l'Organisation en matière de gouvernance mondiale.

Le texte a été négocié sachant que l'importance de cette question impose à tous les États Membres de conjuguer leurs efforts. À cet égard, nous sommes heureux d'indiquer que ce texte a bénéficié d'un très large appui de la part de toutes les régions et des pays en développement aussi bien que des pays développés. Nous avons bon espoir que durant tout le processus que ce projet de résolution met en marche, nous continuerons à œuvrer dans la même perspective.

Le texte du projet de résolution que nous présentons est de nature procédurale. Il comprend quatre alinéas et trois paragraphes. Il s'agit d'un document court dont le but est essentiellement d'inscrire au titre du point 120 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », une nouvelle question subsidiaire intitulée « Rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale ».

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général, à cet égard, de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport analytique sur la gouvernance économique mondiale et le développement, qu'il aura élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes des Nations Unies compétents, compte tenu de contributions pertinentes telles que les résultats du débat thématique informel sur la gouvernance mondiale qui doit être organisé par le Président de l'Assemblée générale, sans préjudice des thèmes à traiter éventuellement dans de futurs débats sur la question, qui seront déterminés par l'Assemblée.

Elle souligne notamment l'importance capitale et la nécessité d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmant l'engagement que celle-ci a pris de promouvoir et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies et réaffirme à cet égard le rôle central que joue l'ONU dans les efforts déployés actuellement pour trouver des solutions communes à ces problèmes.

Le projet de résolution réaffirme le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale dans les affaires mondiales qui relèvent de l'intérêt de la communauté internationale et se félicite enfin de la proposition faite par le Président de l'Assemblée générale de placer le débat général de sa soixante-cinquième session sous le thème « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », et salue également son intention d'organiser en 2011 un débat thématique informel sur la gouvernance mondiale.

En notre qualité de facilitateur, de concert avec Singapour, nous tenons à remercier l'ensemble des délégations de leur participation constructive dans les négociations et les consultations, ce qui nous a permis de parvenir au consensus que reflète le texte que nous avons soumis pour examen et révisé oralement. Nous apprécions la flexibilité et l'esprit constructif de tous les participants, notamment la flexibilité manifestée par les délégations pour parvenir à un accord qui jouit du large consensus de l'Assemblée générale.

Le Président : Je constate qu'à l'issue de consultations, un consensus s'est dégagé sur le projet de résolution A/65/L.28, tel que modifié oralement maintenant par le représentant du Chili. Compte tenu de cela, il n'est pas nécessaire de se prononcer sur les propositions qui figurent dans les documents A/65/L.30 et A/65/L.37.

L'Assemblée va donc maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.28, intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », tel que modifié oralement. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.28, tel que modifié oralement?

Le projet de résolution A/65/L.28, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 65/94).

Le Président : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour expliquer leur position.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le thème dont traite la résolution 65/94 que nous venons d'adopter est d'une grande importance pour les États Membres de cette organisation, en particulier pour les pays en développement. Dans les circonstances que le monde connaît actuellement, c'est l'existence même de l'ONU qui est en jeu.

Les choix sont clairs : permettre que les décisions les plus importantes en matière de gouvernance mondiale soient prises par un club exclusif de pays

dominé par un conciliabule entre les grandes puissances – les mêmes qui ont provoqué la plus grande crise financière et économique que nous ayons connue depuis la Crise de 1929 – ou encourager un véritable multilatéralisme en renforçant l'Organisation et son organe le plus démocratique, l'Assemblée générale.

Pour les pays en développement, en particulier pour les pays les plus pauvres, les plus petits et les plus vulnérables, l'Organisation des Nations Unies est le seul forum qui leur permet d'exercer leur droit légitime à participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions capitales au niveau mondial. Nous, les États Membres de cette organisation, avons la responsabilité historique de la renforcer afin qu'elle occupe son rôle central dans la gouvernance mondiale, conformément aux buts et principes énoncés dans sa Charte.

C'est pourquoi la délégation cubaine s'est engagée dès le départ dans un processus de consultations et de négociations sur ce projet de résolution. Nous avons proposé plusieurs modifications au texte original, mais pour répondre aux demandes qui nous ont été faites et parvenir à un accord, conformément à la position constructive et flexible qui nous a toujours caractérisés, nous avons décidé de ne pas insister sur l'application de la plupart de nos propositions et d'accorder la priorité à celles que nous jugeons primordiales, en l'occurrence les propositions visant à renforcer le rôle central de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, dans la gouvernance mondiale.

Nous pensons qu'il était extrêmement important d'insister pour que le libellé de la résolution soit clair, étant donné que cette même résolution établit, pour la première fois à l'Assemblée générale, le cadre conceptuel de futurs débats et de mesures éventuelles dans le contexte de la gouvernance mondiale.

Nous tenons à remercier les coauteurs du projet de résolution d'avoir pris aujourd'hui la décision de revoir leur position, qui était de n'accepter aucune modification au projet de résolution A/65/L.28. Nous nous réjouissons qu'ils aient décidé de faire montre de flexibilité face à nos préoccupations légitimes, ce qui nous a permis de trouver une solution de compromis acceptable par toutes les parties sur la base d'un texte révisé. L'inclusion dans la résolution d'un nouvel alinéa où le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale sont clairement réaffirmés illustre le bien-fondé de notre position, à savoir que le projet de résolution L.28, tel qu'initialement présenté, n'était pas la meilleure formule possible et que l'on pouvait y

ajouter les demandes légitimes des pays en développement.

Le nouveau libellé incorporé aujourd'hui dans le projet de résolution révisé et qui constitue le nouveau troisième alinéa faisait partie d'une des modifications présentées par Cuba au début du processus de consultations, il y a plusieurs semaines de cela. À ce moment-là, hélas, cette proposition n'a pas été incluse dans le texte. La décision prise aujourd'hui par les coauteurs d'accepter l'inclusion de ce libellé dans la résolution représente un succès, car il s'agit d'un paragraphe qui établit, de manière claire et directe, l'autorité de l'Assemblée générale dans des domaines de portée mondiale.

Nous pouvons affirmer que la résolution adoptée aujourd'hui constitue un pas en avant par rapport au texte du projet de résolution A/65/L.28 présenté initialement. Maintenant, les États Membres disposent d'une base plus solide pour les débats que l'Assemblée générale consacrera dans le futur à la gouvernance mondiale, auxquels ma délégation prendra une part active. C'est pour ces raisons que Cuba a pu se rallier aujourd'hui au consensus sur la résolution.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie souhaite exprimer sa satisfaction suite à l'adoption par consensus du projet de résolution A/65/L.28, tel qu'oralement révisé. Je tiens à remercier les coauteurs pour la souplesse dont ils ont fait preuve tout au long des consultations. L'Algérie est convaincue que les modifications apportées au projet de résolution s'inscrivent dans la logique du thème que nous avons choisi pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et qu'elles profiteront à l'ensemble des États Membres, en particulier les pays en développement, qui en constituent la vaste majorité. L'Algérie se réjouit à la perspective de participer activement à la mise en œuvre de la résolution 65/94.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Belgique pour une motion d'ordre.

M. Bassompierre (Belgique) : J'ai un point d'ordre à soulever.

Monsieur le Président, je voudrais avoir une décision de votre part sur la question suivante. Nous avons préparé une déclaration qui devait être prononcée au nom de l'Union européenne dans son entièreté. Le problème, c'est que comme coauteurs, en principe, le Règlement intérieur ne nous permet pas d'expliquer notre vote. Je soumets cette question à

l'Assemblée. Est-ce que je peux prononcer cette déclaration au nom du groupe tout entier ou bien vous souhaitez, Monsieur le Président, appliquer strictement la règle qui ne permet pas de parler en explication de vote en tant que coauteur?

Le Président : La préférence va au fait que nous sommes une assemblée qui est là pour s'expliquer et parler. Je vous donne donc la parole.

M. Bassompierre (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova, l'Ukraine et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement de la résolution 65/94, sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, et est heureuse de s'être ralliée au consensus sur une résolution aussi importante. Nous sommes très reconnaissants aux délégations du Chili et de Singapour d'en avoir pris l'initiative.

L'Union européenne promeut systématiquement le multilatéralisme efficace et est fermement convaincue du rôle fondamental du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. En effet, l'un des principes fondateurs de l'Union européenne, tel qu'énoncé dans le Traité de Lisbonne est de « favoriser des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations Unies ». Voilà pourquoi nous nous réjouissons de la possibilité qui nous est offerte de mener une réflexion plus approfondie au sein de l'Assemblée générale sur les moyens qui peuvent permettre à l'ONU de jouer un rôle clef et efficace pour faire face aux problèmes mondiaux en tant que principal forum de coopération internationale, le cas échéant, en collaboration avec tous les processus, institutions et forums internationaux compétents.

L'inscription d'une question subsidiaire spécifique à l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale est un élément important pour cette réflexion. L'Union européenne est prête à contribuer activement à ce débat. En outre, un de ses États membres – la France – assurera la présidence du Groupe des Vingt (G-20) jusqu'au prochain sommet en novembre 2011. L'Union

européenne mettra tout en œuvre pour renforcer la coopération entre l'ONU et le G-20 afin de promouvoir une démarche caractérisée essentiellement par la coopération face à la mondialisation et permettre au système des Nations Unies de s'attaquer plus efficacement aux nouveaux défis mondiaux.

L'Union européenne espère sincèrement que le nouveau cadre mis en place par cette résolution donnera lieu à un dialogue fructueux, et elle appelle tous les membres de l'Assemblée générale à s'associer aux États membres de l'Union européenne dans cette démarche constructive.

Le Président : Je m'autorise à clore cette séance en faisant moi-même deux ou trois remarques.

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de cette résolution, le Chili en particulier, les coauteurs et tous ceux qui, maintenant, ont soutenu cette résolution. J'aimerais

aussi dire que je suis fier que l'Assemblée générale ait réussi en si peu de temps à élaborer une résolution portant sur cette importante question que j'ai soulevée en posant le thème du débat général.

Je redis à l'Assemblée que je suis convaincu que la gouvernance mondiale, mais aussi les Nations Unies et l'Assemblée générale en particulier, se trouvent à un moment charnière, et il est salubre que l'Assemblée ait trouvé aujourd'hui les ressources pour l'affirmer. Pour moi personnellement, cela constitue une motivation pour continuer dans mes efforts pour promouvoir cette question du renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans la gouvernance mondiale. Je remercie les membres de leur assiduité et de leur patience.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 120 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.